



CMPN du 11 mars 2016

Paris, le 11 mars 2016

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- Fanny ARAV
- Nathalie WETZEL
- Roger DILLENSEGER
- Florent MONTEILHET

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les salariés des entreprises ferroviaires ont répondu massivement à l'appel à la grève le 9 mars lancé par les organisations syndicales représentatives dans ces entreprises. Les motivations de cette journée d'action à savoir : ***l'emploi, les salaires et l'organisation du travail*** sont des sujets de mécontentement partagés par l'ensemble des salariés de la branche. Les salariés de tous les métiers du ferroviaire, de tous les collèges ont ainsi exprimé un message fort envers les directions des entreprises ferroviaire, mais également à l'égard du Ministère des Transports et de l'organisation patronale de la branche : l'UTP.

La démarche UNITAIRE du 9 mars dernier est un premier signal d'alerte, que les salariés ont voulu porter à nos discussions actuelles. Ce sont près de 40% de Cheminotes et Cheminots, qui ont choisi de se mettre en grève pour démontrer leur volonté d'avoir notamment un décret socle de haut niveau.

La parution de l'avant-projet du décret socle relatif à l'organisation du travail du secteur ferroviaire a naturellement suscité l'intérêt et l'attention des cheminots.

Face aux difficultés depuis des nombreux mois de l'UTP à trouver un désormais célèbre « **mandat patronal** », nous assistons à un dangereux recul de l'ouverture réelle de négociations sur le chapitre de l'organisation du travail. Depuis le 18 février 2016, date de la parution de l'avant-projet, l'UTP essaie de gagner du temps auprès de la Commission en se dissimulant derrière une excuse appelée « stabilisation du décret socle », pour notre délégation, c'est un leurre pour tenter de cacher son incapacité à arracher son mandat patronal pour négocier et ainsi repousser l'échéance, mais le temps est inexorable et s'efface à nos yeux. L'UTP doit inévitablement trouver une issue à cette situation et arrêter de se cacher derrière l'excuse des pouvoirs publics.

A cet effet, l'UNSA-Ferroviaire a interpellé par courrier le Président de l'UTP en date du 23 février 2016 pour réaffirmer notre volonté ferme à construire une Convention Collective de haut niveau, et surtout à l'exhorter de mettre tout en œuvre pour réunir les conditions favorables, afin d'aboutir dans le calendrier qui nous est imposé par la Loi du 04 août 2014.

Nous demandons également l'ouverture dans les meilleurs délais de négociations sur l'organisation du travail dans toutes les entreprises ferroviaires.

Le 24 février nous avons fait nos observations au Ministère des Transports sur cet avant-projet avec des propositions et des améliorations concrètes pour l'ensemble des personnels (ADC, ASCT, sédentaire, agents de la SUGE, etc...), ce qui en réalité n'est pas compliqué, au regard du niveau de ce texte. Nous y reviendrons dans cette instance au fur et à mesure des avancées des négociations.

Pour nous, « **le compte n'y ai vraiment pas !** ». Nous soulignons une nouvelle fois que pour l'entreprise historique, que l'ensemble des contraintes incontournables pour assurer la sécurité et la continuité de service devront donner lieu à des compensations. **A cet égard, nous réitérons notre demande**

***d'une étude d'impact sur la rémunération liée à l'organisation du travail des agents.***

C'est ainsi que l'UNSA-Ferroviaire, continuera à revendiquer un cadre social de haut niveau respectant un équilibre entre contraintes et compensations, entre vie professionnelle et vie familiale, en cela les conditions applicables dans l'entreprise historique sont pour notre délégation la principale référence.

Dans l'actualité ferroviaire toujours riche et observée, d'autres faits marquant et impactant méritent d'être souligner.

En effet ***la démission du Président de SNCF RESEAU*** traduit selon nous une crise inquiétante du système ferroviaire qui ne trouve pas son modèle économique. Face à un réseau qui continue de se dégrader, le manque de moyens met SNCF RESEAU en fragilité face des responsabilités de sécurité importantes. Pour l'UNSA FERROVIAIRE, cette démission n'est pas un bon signal pour le ferroviaire.

Autre élément d'inquiétude : la ***dépréciation d'actifs de 12 milliards€*** de l'Entreprise historique. Cette perte de valeurs affiche les limites d'un système ferroviaire à rentabiliser ses actifs et nous interroge une nouvelle fois sur les bienfaits de l'ouverture à la concurrence de ce type d'activité.

Le désengagement de l'Etat sur des trains de nuit annoncé par le Secrétaire d'Etat aux transports est bien un signe de réduction du service public ferroviaire. D'autres annonces de ce type, notamment en Aquitaine sont de même nature.

A contrario, les plans stratégiques et contrats décennaux promis par l'Etat pour fin 2015 se font toujours attendre, cette situation ne donne aucune trajectoire financière ni perspective concrète sur l'avenir du transport ferroviaire.

Ces éléments pèsent sur les enjeux du cadre social et mettent les négociations de la CCN sous contraintes.

Il est pour l'UNSA FERROVIAIRE inacceptable de s'interroger sur le développement du ferroviaire par le seul prisme du niveau social de la branche. ***Pour l'UNSA, nous le répétons, nous revendiquons un cadre social de haut niveau et attractif, écartant le dumping social pour les salariés du secteur.***

Concernant les points à l'ordre du jour, notre délégation interviendra au fil des discussions de cette CMPN.